



Editorial

Face au mépris et à la provocation 1^{er} Mai de lutte !

La LDH fait l'objet d'attaques absolument stupéfiantes de la part d'un gouvernement qui, porteur d'un projet de régression sociale, tente de réprimer par la force publique ceux qui s'y opposent. Nous défendons l'état de droit contre la raison d'état et cherchons les voies d'un vivre ensemble apaisé et respectueux des diversités.

Donc nous dérangeons. Jeudi 14 avril nous étions 3 Observateurs place de la République pour documenter le comportement des forces de l'ordre lors de la manifestation. Casqués, identifiés. Seuls sur le trottoir, nous avons été klaxonnés par l'un des nombreux véhicules de police qui passait, et le fonctionnaire au volant nous a triomphalement fait un doigt d'honneur.

Il en faut plus pour nous impressionner ! Mais comment respecter un ordre qui ne respecte aucune règle, un pouvoir qui brutalise physiquement ou par des mesures qui creusent les inégalités, excluent, stigmatisent, expulsent des individus qu'il doit protéger ? Les travailleurs épuisés et victimes de l'inflation, les jeunes précarisés, les étrangers pourchassés, les locataires expulsés...

Alors qu'une génération s'éveille à la politique dans la détestation de l'Etat et de la police, nous devons mobiliser toutes les énergies dans un combat solidaire, constructif et positif pour la démocratie, pour une juste distribution des richesses, pour nos droits & libertés !

Avec toutes celles et ceux qui partagent nos valeurs, rendez-vous pour un 1^{er} mai de lutte !

Emmanuelle Jourdan Chartier,
présidente de la section de Lille



La chasse à la LDH est ouverte !

La première ministre, Elisabeth Borne, après le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, a mis en cause, mercredi 12 avril, la Ligue des droits de l'homme (LDH), qui s'est élevée contre les violences policières, notamment lors de la manifestation de Sainte-Soline. Cette attaque frontale contre la LDH des plus importants membres du gouvernement, le chantage aux subventions ont suscité un profond mouvement d'opinion. Notre président national, Patrick Baudouin a réagi à ces attaques dont nous sommes la cible (extraits ci-dessous et en page intérieure):

« Nous assumons le fait d'être un contre-pouvoir, parce que tout pouvoir comporte sa part d'ombre en ce qui concerne le respect des droits et libertés. Mais hormis la période de l'Occupation, nous n'avons jamais été attaqués aussi frontalement par un gouvernement.

Nous sommes intervenus après la première guerre mondiale sur les fusillés pour l'exemple, et on nous a accusés d'être des traîtres à la patrie.



A la Libération, alors que la Ligue avait été une des victimes de Vichy et du nazisme, nous avons contesté les modalités de l'épuration.

Au moment de la guerre d'Algérie, nous avons combattu la torture.

Pour les sans-papiers de l'église Saint-Bernard [à Paris, en 1996], on nous a fait ce reproche d'être pour les étrangers, pour les immigrés. Tout ce que nous faisons, c'est défendre leurs droits.

Video surveillance : tous suspects !

Tractages grimés contre la video surveillance et pétition aux pouvoirs publics lillois



La préparation des jeux olympiques à Paris sont pour le pouvoir l'occasion d'introduire ou de développer sur le territoire français des moyens de surveillance algorithmiques : Recueillant des données biométriques sans notre consentement, ces techniques sont dangereuses pour nos libertés. Cela touchera aussi l'agglomération olympique lilloise.

Pour interpellier les pouvoirs publics locaux sur le déploiement de la vidéosurveillance algorithmique dans l'agglomération lilloise, nous lançons une pétition sur Change.org

<https://www.change.org/.../non-%C3%A0-la-pr%C3%A9sommption...>

Mercredi 5 avril, Place République à Lille, des membres de la section lilloise de la LDH ont réalisé un happening pour dénoncer la vidéo surveillance algorithmique.

En se grimant, les distributeurs entendaient mettre en évidence les dangers de la reconnaissance faciale. Opération renouvelée le 8 avril devant Euralille.

Contenu du tract à l'intérieur

Fake news et agressions contre la LDH



Soutiens   la LDH

Collectif national de soutien (extrait)

« Si vous n' tes pas d'accord avec G. Darmanin, vous  tes suspect. Mais les tentatives de baillonnement seront vaines car, pour reprendre les termes du Pr sident de la LDH, « nous continuerons ». Plus que jamais nous continuerons et agissons ensemble, contre ceux et celles qui s'en prennent au mod le d mocratique, contre ceux et celles qui veulent gouverner avec et par la peur, contre ceux et celles qui entendent mettre en  uvre un projet d l t re et qui g n rent eux-m mes le s paratisme contre lequel ils et elles disent lutter, contre ceux et celles qui sont   l'origine de la mise   mal du contrat social et de la R publique. »



Martine Aubry et le Conseil municipal (la majorit  municipale + EELV)

« L'intimidation   peine voil e du ministre de l'int rieur   l'encontre de la Ligue des droits de l'Homme est d'une gravit  extr me. Association centenaire, la LDH est reconnue pour son action exemplaire dans la protection des libert s et le respect de l'Etat de droit. Elle a  t  de tous les grands combats de la R publique. Depuis plusieurs semaines elle m ne un travail d'observation des pratiques polici res avec le souci d' uvrer   la d escalade des violences afin de garantir l'ordre r publicain et le droit de manifester. C'est cette d fense exigeante de notre d mocratie qui est vis e par le sous-entendu inacceptable de G rald Darmanin. Nous r affirmons notre soutien   la LDH et   ses antennes m tropolitaines. Nous saluons aussi la cr ation par la section lilloise, en partenariat avec les repr sentants lillois du Syndicat des avocats de France d'un observatoire des Libert s publiques et des pratiques polici res. »

(motion adopt e par le Conseil Municipal)

Nous d fendons  galement les droits des personnes accus es d'islamisme radical, tout en condamnant absolument les actes eux-m mes, nous d fendons le droit des djihadistes   un proc s  quitable.

• Le voile ...

Il y a,   l' vidence, une mont e de l'islamophobie. Or, bien s r, nous combattons cela et nous avons  t  amen s   prendre des positions qui nous ont  t  reproch es, par exemple sur le port du voile : nous sommes l  aussi pour la libert , et pas pour les interdictions. Et on se sent tr s proches des femmes iraniennes qui refusent de porter le voile et qui, pour autant, admettent que d'autres femmes puissent le porter.

• La d fense de l'imam radical du Nord Iquioussen ...

L'imam radical Hassan Iquioussen, qui a d fray  la chronique l' t  dernier, vivait en France depuis sa naissance et n'avait jamais fait l'objet de condamnation p nale.

Pourquoi sommes-nous intervenus, alors que nous avons  t  tr s critiqu s ? Parce qu'il vivait en France, avait une famille et donc le droit au respect de sa vie familiale, c'est d'ailleurs ce qu'avait retenu le tribunal administratif. En revanche, il lui  tait reproch  des propos antis mites absolument abjects, que nous avons condamn s absolument, mais qui remontaient   2014. Il n'y avait pas eu de poursuites p nales, ce qui aurait d   tre le cas. Et puis, il a eu des propos tout   fait contraires   l' galit  hommes-femmes, et tout aussi inadmissibles

• Subventions ...

Ce qui est plus inqui tant dans le propos du ministre, c'est la menace voil e qui suit, « dans le cadre des actions qui ont pu  tre men es ». Cela veut dire, semble-t-il, que l'octroi de subventions se trouvera appr ci  par le regard que l'Etat portera sur nos actions. O  va-t-on ?

C'est exactement ce que font Viktor Orban, Benyamin N tanyahou ou Vladimir Poutine. »

La LDH de Lille a re u une multitude d'autres soutiens locaux, notamment Les Conseils communaux de Lomme et Hellemmes, le Tire Laine, la MRES, la Cimade, l'UD CGT, Migraction, POID Lille Service P nitentiaire Insertion Pr vention

Les interventions de G rald Darmanin et Elisabeth Borne contre la LDH s'appuyaient sur des informations fausses parce que tronqu es. Notre pr sident Patrick Baudoin y a r pondu point par point dans une interview donn e au Monde. Relev  des r ponses aux fake news (extraits)



• La LDH pour le port d'armes ...

« Bien  videmment, la LDH est contre le port d'armes par des manifestants. Il y a dans le code p nal un article qui interdit le port d'armes, c'est un d lit, donc il n'y a pas besoin d'un arr t  de la pr fecture. Ensuite, l'arr t  n'interdisait pas seulement le port d'armes, mais aussi le port d'objets pouvant constituer une arme par destination », c'est- -dire n'importe quel objet susceptible d' tre lanc  sur les forces de l'ordre, un casque, une bouteille de bi re... Or, le Conseil constitutionnel, le 18 janvier 1995, a consid r  qu'on ne pouvait pas interdire le port ou le transport d'objets pouvant  tre utilis s comme projectiles, et qu'il s'agissait d'« une formulation g n rale et impr cise qui entra ne des atteintes excessives   la libert  individuelle ». On ne fait que s'appuyer sur une d cision du Conseil constitutionnel.

• L'islamisme radical... ..

Les valeurs d fendues par la LDH, la libert , l' galit , la dignit  de la personne, la fraternit  vont totalement   l'encontre de ce que v hicule l'islamisme radical. Alors, venir nous dire qu'il y aurait une ambigu t  face   l'islamisme radical est une contre-v rit  absolue, qui est inacceptable. Nous d fendons tous les droits, m me les droits des terroristes    tre jug s  quitablement, et non par des justices d'exception

Ligue
des droits de
l'Homme



d fend
nos libert s

Les observateurs LDH des pratiques policières

Lancé à l'époque des gilets jaunes, l'Observatoire LDH des pratiques policières a pris concrètement corps en ce mois d'avril 2023. Extraits de la présentation faites par Emmanuelle Jourdan Chartier dans la Voix du Nord du 31 mars

« Nous chiffrons à une quarantaine d'interpellations lors de la dernière manifestation. La plupart n'ont donné lieu à aucune poursuite. Aucune charge n'a été retenue contre ces étudiants, ces jeunes, ces manifestants. Cela démontre qu'elles sont préventives et visent à impressionner et à décourager »

« Entre le 16 et le 20 mars, nous avons constaté un virage brutal dans le cadre du maintien de l'ordre, un usage disproportionné de la force publique, la pratique des nasses, des violences, des insultes, des interpellations.

Dès le 21 mars la LDH a décidé de se mettre à Lille en tête des cortèges pour veiller.

Nous avons également décidé de concrétiser notre observatoire des pratiques policières en assurant la formation à cette tâche de 15 militants : reconnaissance des forces de l'ordre, des types d'armes, des obligations pour chaque personnel de police de porter de manière visible son matricule RIO à 7 chiffres etc ...

Observer, filmer, prendre des notes du comportement des forces de l'ordre



Ces militants des droits, regroupés par 3 ont pour fonction d'observer, de filmer, de prendre des notes du comportement des forces de l'ordre. Ils devront documenter blessures, injures, tutoiements systématiques, fouilles dans le cadre du climat délétère parfois contraire à la déontologie des fonctionnaires d'une police républicaine.

Nous tenons à disposition des avocats, journalistes, ou manifestants les données complètes de nos observations, qui peuvent être transmises sur demande précise à l'Observatoire. Aucune vidéo ne respectant pas strictement l'anonymat des manifestants n'est publiée sur nos réseaux ni ne sera partagée – contact : lille@ldh-france.org

La LDH de Lille retrouve de la voix ...



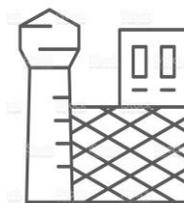
La politique éditoriale locale de La Voix du Nord dédaignait les associations humanistes politiquement engagées. Depuis plusieurs années, la LDH de Lille ne voyait plus passer ses communiqués et prises de positions dans les colonnes du quotidien hégémonique régional

L'important mouvement social autour des retraites, la mobilisation des jeunes pour la démocratie bafouée par le pouvoir et l'implication forte de la LDH contre les violences policières ont changé la donne.

Au fil des mobilisations depuis janvier, on a vu refluer le sigle de la LDH dans les pages de la Voix de Lille : sur les victimes des violences policières, sur les arrestations préventives, sur la politique du maintien de l'ordre mise en place par le ministre Darmanin. L'action lilloise étant une illustration exemplaire de l'action nationale et en régions.

L'édition du 6 avril consacre à la LDH sa première page de couverture par une photo grand format et une pleine page intérieure à une interview de notre présidente Emmanuelle Jourdan Chartier.

Les sorties mensongères et polémiques à l'encontre de la LDH du ministre Darmanin puis de la première ministre elle-même ont relancé l'intérêt des médias pour l'action de la LDH et mis en valeur les dérives d'un pouvoir qui s'attaque à des associations dès lors qu'elles usent de leur liberté d'opinion et manifestent leur indépendance.



Prisons Avec le Syndicat des Avocats de France et le Syndicat de la Magistrature la LDH de Lille s'est associée à plusieurs actions du Syndicat CGT Insertion Probation à la prison de Sequedin. Nous avons notamment signé un communiqué qui disait notamment « Nous constatons chaque jour la dégradation de la situation sociale des personnes accompagnées par la Justice : réforme de l'assurance chômage, casse du service public, extension du filet pénal et de l'arsenal répressif » (6 avril)



Une politique qui ressemble étrangement à l'attitude du Front National dès les premières minutes de sa prise de possession de la mairie d'Hénin-Beaumont.

Ce retour de la LDH dans les colonnes de la VdN n'est finalement que la conséquence de la forte implication de la section de Lille dans le conflit socio-politique généré par le bonapartisme présidentiel.

FR3, France Info, le Monde et de nombreux autres medias ont aussi prolongé ce retour en voix. GM

Tous présumés coupables

Le Parlement vient d'adopter de nouvelles dispositions sécuritaires en amont des grandes compétitions sportives que notre pays accueillera en 2023 et 2024. Cela nous concerne à Lille, car notre métropole sera hôte de matches en septembre 2023 et à l'été 2024.

Bientôt à Lille

Parmi les mesures adoptées par le Parlement, figure le recours massif de « l'intelligence artificielle » censée renforcer la sécurité dans un certain nombre de lieux (enceintes sportives et leurs abords, transports publics, gares, espace public).

Ceci veut dire que ce sont des machines développées par des entreprises privées qui seront mises au service des pouvoirs publics et des forces de l'ordre pour déterminer ce qui sera identifié comme des comportements suspects dans l'espace public, et ce en toute opacité, sans contrôle citoyen et probablement de façon pérenne, une fois réalisés les investissements d'ampleur requis par la mise en place de la « vidéosurveillance automatisée ».

Alors que le Parlement européen envisage d'interdire le déploiement de ces technologies de surveillance, la France, en autorisant la VSA, fera cavalier seul et tentera ainsi une « expérimentation » dont de nombreux acteurs associatifs et experts estiment qu'elles constituent une menace pour les libertés publiques (droit de circuler, droit de manifester entre autres).

Dangereuse pour nos libertés

Reposant sur l'usage de données biométriques recueillies sans notre consentement, la VSA est tout aussi dangereuse pour nos libertés que ne l'est la reconnaissance faciale. Le risque de discrimination et de criminalisation d'un certain nombre de « comportements » dans l'espace public (se tenir statique, courir, porter une banderole, etc.) est manifeste.



Nous ne voulons pas que, sous prétexte de sécuriser ces compétitions, l'Etat français et les entreprises qu'il mobilisera pour déployer ces technologies à grande échelle et aux frais du contribuable, disposent de moyens de contrôle social similaires à ce que l'Etat chinois a mis en œuvre pour surveiller certaines populations

Non à la vidéosurveillance algorithmique !

Mobilisons-nous contre le déploiement de la vidéosurveillance « intelligente » que le gouvernement veut nous imposer

SIGNEZ NOTRE PÉTITION

: change.org/p/non-à-la-présomption-n-de-culpabilité-généralisée?source_location=search



Prendre contact avec la LDH de Lille

- mail : lille@ldh-france.org – actualité sur la page
- facebook officielle de la section <https://www.facebook.com/lille.ldh/>,
- le fil [Twitter](#);
- page [Instagram](#) (liguedesdroit sdelhommelille)
- chaîne [YouTube](#)

Permanences

MRES de Lille 5 rue Jules de Vicoq (métro Lille Fives) de 17h à 20h
Prochaines permanences
11 et 25 Mai - 8 et 22 Juin
12 et 20 Juillet
Pas de permanence en Août

Paroles d'amis

Pour une aide médicale active à mourir



Pierre Simon, médecin co-fondateur de l'ADMD écrivait en 1979 un respect aveugle de la vie se retourne contre lui-même et dévore ce qu'il prétend protéger, la qualité de la vie. Qui peut juger de la qualité d'une vie ? Chacun d'entre nous pour notre propre vie et personne d'autre.

La demande sociale pour un droit à une AMAM s'est exprimée lors de la Convention citoyenne, qui réclame que la volonté du patient et son libre arbitre prévalent dans tous les cas, qui majoritairement (76%) vote pour une Aide active à mourir, et précise que cet acte ultime doit être encadré par le corps médical. Les conventionnels préconisent aussi d'approfondir le débat sur des questions comme l'âge d'ouverture au droit à l'AMAM, ou la maladie mentale.

Ces propositions sont aussi les nôtres : nous réclamons en effet un droit du patient dans lequel sa volonté doit être prioritaire au diagnostic médical. Si sa situation clinique relève des soins palliatifs, il doit pouvoir choisir lui-même entre être pris en charge par une équipe de SP ou demander une AMAM. Notre société exige aujourd'hui une relation médecin/patient basée sur le dialogue, l'information et la co-décision. Nous revendiquons un droit qui définisse l'AMAM comme un soin, pris en charge par notre système de santé, par la médecine hospitalière et de ville. Un médecin doit pouvoir pratiquer le geste euthanasique ou dans le même cadre, assister le patient qui réclamerait d'agir lui-même.

Ce que nous attendons, c'est un nouveau droit humain, émancipateur, qui participe d'un grand mouvement vers une société qui ferait une plus grande place aux métiers du soin, conforme à nos valeurs de solidarité et de respect de tous. Pour cela nous pensons que les débats ouverts doivent se poursuivre dans le pays et dans les assemblées, avec le temps qu'il faudra et sans risque d'un vote hâtif d'une loi d'aménagement du système actuel, qui ne répond plus aux besoins du pays.

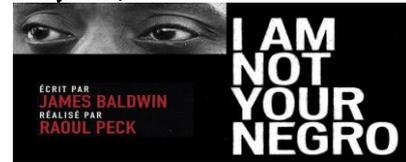
Monique Ladesou, déléguée ADMD 59

**ASSOCIATION
POUR LE DROIT
DE MOURIR DANS
LA DIGNITÉ.**

Menaces identitaires sur Wazemmes



Un film parainé LDH



(Say it loud) I'm black and I am proud

Le 15 avril, à l'auditorium du Palais des Beaux-Arts à Lille, soirée contre les discriminations organisée par la section de Lille de la LDH. Une table est tenue avec le dernier numéro de cette Lettre, des bulletins d'adhésion et de la documentation.

On s'y bouscule. Incroyable ce que Darmanin aura fait pour l'association avec ses propos à son encontre. Des propos sur lesquels revient Emmanuelle en introduction C'est ensuite le temps du film, « I am not your negro », de Raoul Peck, après que Nina ait présenté les deux intervenants.

Il s'agit pour le romancier James Baldwin de retracer l'histoire de trois de ses amis (Martin Luther King, Medgar Evers et Malcolm X), tous trois assassinés jeunes pour leur engagement contre le racisme et pour la cause des noirs. Il souligne en passant que les divergences Luther King / Malcom X n'étaient pas si fortes qu'on a bien voulu le dire.

Des textes émouvants lus par Baldwin entrecoupés d'images de la société américaine de ces temps avec le blues, les lynchages du sud profond, le Ku Klux Klan, les premiers élèves noirs dans des collèges ségrégués, les émeutes, les droits civiques, les manifestations durement réprimées en Alabama... Le tout restitué avec des éléments disparates de la culture populaire américaine : émissions télévisées, sport, films, musique...

Baldwin s'insurge contre l'image de l'Amérique véhiculée par Hollywood. Gary Cooper et Doris Day... Pourquoi pas Ray Charles ? Tout est pertinent, drôle, sensible et intelligent.

Après le film, la première intervenante, Nadia Dohramadjian (qui anime au national le G.T racisme / discrimination) souligne les origines haïtiennes de Raoul Peck et la fin de l'esclavage dans ce pays maudit condamné à s'acquitter d'une lourde dette. Olivier Esteves, universitaire, regrette l'absence de certaines précisions dans le film et revient sur la terminologie « negro », pas péjorative à l'époque.

S'ensuit un débat animé par Nina Doudah. Interventions très pointues avant d'élargir le champ et de ramener la thématique de l'antiracisme et des droits vers des problématiques plus actuelles. Un combat toujours à mener.

Une belle soirée en tout cas DD

La campagne de « respectabilisation de Marine Le Pen et du Rassemblement National ne doit pas nous faire oublier les liens qui continuent à exister, notamment au niveau des services d'ordre, entre ce parti et les réseaux identitaires.

Dans son édition du 4 avril, la Voix du Nord a révélé au grand public les menaces d'actions violentes à Wazemmes par un groupe identitaire s'intitulant FR DETER (France déterminée)

Le groupe FR DETER est un groupe créé pour réunir des identitaires de toute la France. Il est composé de sous-groupes départementaux. Des « modérateurs » sont chargés de contrôler l'ensemble afin de recruter les personnes les plus actives afin d'aboutir à des actions coup de poing.

Sur le groupe "FR DETER du Nord" on a pu notamment lire : "Qui est disponible le 13 avril, à Lille, à 19h ?". La date n'est pas choisie au hasard. Ce soir-là, la communauté musulmane a prévu de se rassembler dans une église de Wazemmes pour partager un repas.

Des musulmans dans une église, une provocation, selon ces extrémistes. Dans le groupe de discussion de Télégram, est évoquée l'idée de rassembler une cinquantaine de personnes pour préparer une attaque. Un sondage est mis en ligne pour proposer aux membres du groupe de participer à cette action violente.

Au sein de la communauté musulmane lilloise, la menace est prise très au sérieux. L'imam Makhlouh Mamèche, secrétaire général de la Grande mosquée de Lille, appelle ses fidèles à la plus grande vigilance : "On dit aux fidèles d'être vraiment vigilants, de ne pas répondre à la provocation. Restez dans la mosquée et si vous sortez, ne restez pas aux abords de la mosquée à discuter, mais rentrez chez vous. Il peut y avoir une personne, un extrémiste, un déséquilibré qui peut commettre des choses horribles." Il demande aussi à l'État d'agir : "Je demande de multiplier la vigilance au niveau des lieux de cultes, notamment aux moments des prières à partir de 21 heures et jusqu'à minuit. Il ne faut pas prendre ces provocations à la légère, il faut faire le nécessaire pour mettre fin à ces provocations et voir qui est derrière.". Martine Aubry et la ville de Lille ont également saisi le préfet.

Le ministre de l'Intérieur a demandé à la messagerie Telegram de fermer les boucles de discussion utilisées par le groupe "FR DETER". La préfecture du Nord a annoncé "mobiliser ses services" et "prendre en compte" les menaces d'actions violentes, notamment à l'encontre de musulmans.

Il n'en reste pas moins que le groupe continue d'exister et d'agir et que sa collusion avec la traditionnelle extrême-droite demeure et se renforce sans doute en sous-main. Une dimension à ne pas ignorer dans notre analyse et notre action ? GM



Les 80 ans du soulèvement du ghetto de Varsovie.

"Nous ne voulons pas sauver notre vie. Personne ne sortira vivant d'ici. Nous voulons sauver la dignité humaine" (dernier message d'un combattant).

Le soulèvement du ghetto de Varsovie commença le 19 avril 1943. Relégués dans des cachettes, les habitants, armés de grenades artisanales et de quelques armes automatiques, entamèrent une lutte sans espoir.

Les blindés allemands rasèrent le ghetto, immeuble par immeuble. Le 16 mai, il ne restait que des ruines telles que reconstruites dans le film Le Pianiste, tiré du roman de W. Szpilman. 7 000 juifs furent tués, 56 065 déportés. La plupart assassinés en novembre, au cours de l'opération dite "Fête de la Moisson".

Le soulèvement du ghetto de Varsovie fut le premier à se dérouler dans une ville d'Europe. Il en inspira d'autres, dans des ghettos (Bialystok et Minsk) et dans des centres de mise à mort (Treblinka, Sobibor)

La LDH, fondée en 1898 contre l'antisémitisme incarné par l'affaire Dreyfus, n'oublie pas et n'oubliera jamais.

MD

Naplouse ville interdite !

Lille - Naplouse le voyage impossible

Naplouse, ville jumelle de Lille, au nord de la Cisjordanie occupée, se situe en zone A, selon les accords d'Oslo (1995). C'est donc à l'Autorité palestinienne qu'il incombe d'y assurer la sécurité et l'administration. Dans les faits, l'armée d'occupation se donne le droit d'y intervenir et elle ne s'en prive pas, comme à Jénine, un peu plus au nord (zone A, également) dont le raid de l'armée israélienne contre la résistance palestinienne, le 26 janvier dernier, s'est soldé par 9 morts et une vingtaine de blessés.

Moins d'un mois plus tard, le 22 février, dans la matinée et alors que les enfants sont à l'école, la ville de Naplouse subit pendant trois heures une attaque d'une très grande violence, « c'était des scènes de guerre » témoignent des Napulsis. 11 morts, une centaine de blessés, la plupart par balles. Le plus lourd bilan depuis 2005.

L'occupant fait la chasse aux résistants, ceux de la « Fosse aux lions » de la vieille ville de Naplouse, ceux-là même qui « encouragent le moral » des Napulsis.

Le 27 février, le village de Huwara, au sud de Naplouse, subit un expédition punitive de la part de colons après la mort de deux des leurs, tués la veille par des Palestiniens. Jets de pierres, incendies de bâtiments (35 maisons d'habitation, des magasins), de plus de cent voitures, même les arbres ne sont pas épargnés...un mort et plus de cent blessés.

Pogrom ...

L'ONG israélienne B'Tselem qualifie cette attaque de « pogrom » : « les colons mènent l'attaque, les militaires la sécurisent, les politiciens la soutiennent ». Huwara est un point important pour Naplouse, il s'y trouve un check-point entre la ville et Ramallah où se déplacent chaque jour de nombreux Napulsis pour y travailler.

« Les 27 et 28 février, je n'ai pu aller au bureau (université de Bir Zeit/Ramallah) car la route entre Naplouse et Ramallah était dangereuse... les collègues et moi avons décidé d'y aller dès le premier mars, c'est triste de voir Huwara comme ça, les maisons brûlées, les magasins détruits, beaucoup de soldats israéliens sur la route, des colons partout, j'ai eu un peu de doute d'arriver vivante à la maison » (courriel de L.)



La circulation pour entrer et sortir de Naplouse est difficile, aléatoire, les véhicules sont arrêtés aux check-points, fouillés, parfois bloqués. La belle-soeur de H. veut célébrer l'iftar (repas du soir, rupture de jeûne), en famille, au village de Awarta, proche de Naplouse et de Huwara, au retour, elle est bloquée jusqu'à quatre heures du matin.

Circulation interdite

Pour aller de Naplouse à Tulkarem, il faut parfois compter deux heures de route au lieu de quarante-cinq minutes habituellement, de même pour rejoindre Ramallah, cela peut aller jusqu'à quatre heures au lieu de une heure trente, les deux villes sont distantes d'une cinquantaine de kilomètres !

Ce 10 avril, les check-points sont fermés jusqu'à 17 heures pour permettre une manifestation de colons, il s'ensuit que les cours de l'université se font en ligne et que les gens qui travaillent à Ramallah restent à la maison, sans travail à distance.

La situation économique de la ville est difficile, « pire que pendant l'intifada ou le covid », les commerçants font grève quand il y a des martyrs, l'hôtel Yasmine n'accueille pratiquement plus de touristes, les lillois sont attendus avec impatience ! GC

Une publication d'ALN

Soif de justice La guerre de l'eau en Palestine

Amitié Lille-Naplouse rediffuse cette brochure de 56 pages abondamment illustrée qui est la 5^{ème} publication réalisée par Elsa Grigaut pour ALN.

Contact :

lille-naplouse@laposte.net



Ces interventions israéliennes en Cisjordanie ont eu évidemment d'importantes conséquences sur nos relations entre Lille et Naplouse en interdisant de fait plusieurs voyages programmés.

Notre premier séjour à Naplouse était prévu du 30 Octobre 2022 au 5 Novembre. Nous devions être 25 dont nombre de membres de la LDH (Un groupe de 9 adhérents LDH dont la présidente de la section de Lille). Durant ce court séjour, (5 jours effectifs sur place), en dehors de visiter nos amis (nous avons 15 ans de présence sur place), nous devions actualiser nos projets et commencer leur mise œuvre: théâtre - basket féminin - handisports - cuisine palestinienne etc. Par ailleurs, notamment avec la LDH, nous devions rencontrer les organisations féminines ainsi que celles des prisonniers.

Compte tenu des violences de l'armée israélienne et des colons, et à la demande expresse du Consulat de France à Jérusalem, nous avons décidé de reporter ce séjour.

A noter que la ville de Lille avait dû quelques semaines avant notre départ, reporter également son déplacement pour les mêmes raisons.

Aujourd'hui, malgré la situation toujours "compliquée" sur place, nous avons convenu un nouveau déplacement du 24 Avril au 3 Mai (9 jours dont 5 jours à Naplouse).

Compte tenu de contraintes familiales et / ou professionnelles, plusieurs adhérents ont dû renoncer à ce séjour. (ce n'est que partie remise) Nous serons donc 16 (ce qui est le plus important déplacement effectué à Naplouse depuis la création d'ALN). Nous reprendrons évidemment tous les thèmes évoqués précédemment auxquels nous ajouterons la célébration sur place de l'anniversaire des 15 ans d'existence d'Amitié Lille Naplouse. FD

Etre à Naplouse pour l'anniversaire des 15 ans



Se loger n'est pas un crime !

Dans quel pays la duplicité de langage peut-elle être à ce point érigée en mode de gouvernement ?

D'un côté (gauche), un président de la République annonce et s'engage à ce que plus un SDF soit à la rue et de l'autre côté (droit), quelques années plus tard, alors que de son propre aveu cet objectif est loin d'être atteint, il inscrit à l'ordre du jour un projet de loi qui est « de nature à augmenter le risque de sans-abrisme » (rapporteurs spéciaux de l'ONU). Quatre jours après la fin de la trêve hivernale, ce projet de loi « visant à protéger les logements contre l'occupation illicite » a été largement voté et a recueilli le vote des députés de la majorité présidentielle, des Républicains (LR) et du Rassemblement National (RN). On ne résiste pas à rendre compte du commentaire du ministre de la justice se réjouissant de l'adoption d'un texte qui « protège les propriétaires », ni de celui du RN considérant que cette loi est en grande partie « inspirée de la proposition de Marine Le Pen de mars 2021 ».

Une loi anti squatt inspirée par Marine Le Pen

En l'état actuel des choses, car la navette Assemblée Nationale-Sénat est toujours en cours, la proposition de loi étend la notion de squat à l'occupation illégale de bureaux, d'entrepôts vacants ou en instance de démolition et non plus seulement aux logements. Le squat est désormais passible de deux ans de prison et 30 000 euros d'amende. Pour les locataires, le bail sera systématiquement résilié après un commandement de payer non honoré. Ceux qui resteraient dans leur logement après la résiliation de leur bail pour impayé seraient passibles d'une amende de 7 500 €. Pour que le juge puisse accorder des délais à l'expulsion, encore faut-il que le locataire ait repris le paiement de l'intégralité de son loyer un mois avant l'audience et ait sollicité un échéancier. Qui donc pourra respecter ces conditions, qui donc se présentera à l'audience ?



Pour ces raisons, les associations comme la Fondation Abbé Pierre, le Droit au Logement (DAL) ou les Ateliers Populaires d'Urbanisme (APU) redoutent que cette loi conduite à un envol considérable des expulsions et, de façon plus générale, renforce les droits des propriétaires au détriment des plus vulnérables. Alors même que l'Observatoire des squats, créé par la ministre du Logement de l'époque, n'avait relevé sur l'année 2021 que 124 procédures liées à l'occupation illégale d'un logement dans son tout premier bilan. A titre de comparaison, 4,1 millions de personnes sont en situation de mal-logement et 330 000 sans domicile, tandis que 3,1 millions de logements sont laissés vacants selon des chiffres publiés par l'Insee en 2017.



C'est pourquoi à l'appel d'un collectif inter-associatif regroupant les APU de Lille, INDECOSA CGT, UD CGT Nord, CNL et LDH Lille, une manifestation regroupant 300 personnes s'est déroulée le 1^{er} avril à Lille pour rendre compte de la fin de la trêve hivernale, la crainte de la reprise massive des expulsions, la progression inédite des loyers impayés et le durcissement de l'arsenal législatif dans un contexte de flambée de l'inflation.

Semer d'embûche le parcours des associations

Mais aussi pour dénoncer les embûches que risquent de connaître les associations de soutien aux locataires compte tenu de la création d'un délit de « propagande » du squat qui selon les rapporteurs de l'ONU risque « d'entraver le travail des organisations non gouvernementales cherchant à conseiller les occupants menacés d'expulsion en faisant valoir leur droit au logement et à rechercher avec deux des solutions ». Bref, à décourager « ainsi des actions de solidarité ».

CD

La Tunisie dans la nuit

On connaît « Night In Tunisia », un classique de Broadway devenu un classique du jazz mais, après un printemps prometteur il y a déjà 12 ans, la Tunisie est dans la nuit depuis la prise de pouvoir des islamistes de Ennahdha jusqu'à l'émergence d'un homme providentiel « au-dessus des partis » devenu un dictateur : Kais Saïed.

A l'automne 1987, Ben Ali déposait Bourguiba, le vieux leader qui avait eu le mérite d'améliorer la condition des femmes et d'instiller un peu de démocratie. Ben Ali avait, lui, le profil du Raïs, un caïd autoritaire lâchant la bride à la bourgeoisie affairiste et à la corruption.

En décembre 2010, l'immolation d'un vendeur à la sauvette persécuté par la police avait donné le coup d'envoi aux révolutions arabes. Le peuple se soulève, exigeant la démocratie et le départ de la clique au pouvoir. Ben Ali partait se réfugier en Arabie Saoudite en janvier 2011 et le peuple pouvait enfin écrire l'histoire... Pas pour longtemps.

L'organisation précipitée d'élections législatives ouvre une séquence politique instable. Les partis progressistes sont minoritaires quand dominant les islamistes d'Ennahdha et les chevaux de retour de Ben Alisme, sous d'autres dénominations. Tout est à refaire.

En 2012 et 2013, des assassinats politiques rythment l'actualité de la Tunisie. Les islamistes sont battus aux élections de 2019 et Kais Saïed prend le pouvoir et annonce une nouvelle constitution à l'été 2019.

Faim, racisme et dictature

Depuis, la consultation est reportée d'année en année. Kais Saïed se comporte comme un dictateur. Il dénonce les Africains (comprendre d'Afrique subsaharienne) qui envahissent la Tunisie, à la manière du « grand remplacement » Camus-Zemmour. Il laisse mourir les migrants sur les côtes tunisiennes. Il muselle la presse et l'opposition, La Tunisie avait été le phare des révolutions arabes. Ses espérances se sont brisées sur les écueils de l'islamisme, de la corruption et de l'affairisme.

Seule l'UGTT, syndicat majoritaire qui a toujours accordé une grande importance aux droits de l'homme, continue à se battre pour les travailleurs et pour un peuple en plein marasme de misère généralisée. Nous soutenons sa résistance

DD



Service National Universel (SNU) : inquiétudes pour les droits et libertés de la jeunesse

Projet phare d'Emmanuel Macron depuis sa campagne électorale de 2017, le SNU est revenu au cœur des priorités de l'exécutif lors des vœux du 31 décembre dernier avec la volonté de le généraliser et de le rendre obligatoire. Le SNU propose aux jeunes de 15 à 17 ans un séjour de cohésion de 12 jours mêlant enseignement civique, activités physiques, encadrement militaire, et pouvant être suivi d'une période d'engagement. Ce projet est présenté par le gouvernement comme "une belle expérience collective qui favorise le sentiment d'une unité nationale autour de valeurs communes de la citoyenneté". On constate une fois encore l'idéologie macroniste autour de "l'universel dévouement à la patrie".

Formater, contrôler, militariser

Le danger dans cette volonté de généralisation consiste en l'absence totale du libre choix d'y participer. L'engagement de chacun doit rester entièrement volontaire et choisi sans être soumis à une contrainte. Les deux semaines minimum nécessaires au SNU viennent supprimer un temps éducatif précieux. Le droit à l'enseignement chez les jeunes est primordial et l'embrigadement n'a pas sa place au sein du temps scolaire. C'est donc la porte ouverte à formater, contrôler et militariser les jeunes.

Enfin, de possibles sanctions ont été évoquées pour les jeunes qui refuseraient de suivre le SNU : interdiction de passer le bac, ou même de passer le permis de conduire pendant une certaine durée. L'émancipation tant souhaitée par le gouvernement à travers ce projet est en total paradoxe avec ces sanctions restrictives.

Si par le projet du SNU, le gouvernement aspire aux objectifs suivants : engagement, émancipation et mixité sociale, une chose est sûre : la formule est mauvaise.

Un service rendu obligatoire est par principe à l'opposé d'un engagement, se rapprochant ainsi de la corvée. S'il est primordial d'accompagner les jeunes à s'émanciper, cette mission est déjà celle de l'École, qui en bénéficiant de plus de moyens, sera plus à même d'accomplir convenablement sa mission.

A l'encontre de l'objectif de cohésion et de mixité sociale

Quant à la volonté de mixité sociale, notre gouvernement devrait plutôt penser à investir dans l'éducation nationale. En novembre dernier, les indices de position sociale (IPS) des collèges français ont été dévoilés, montrant de façon flagrante les disparités sociales entre établissements privés et publics. En effet, 75% des 200 collèges aux IPS les plus élevés sont issus du secteur privé. Le budget du SNU serait ainsi plus utile s'il était réinjecté dans l'École publique afin d'offrir à tous ses futurs citoyens les mêmes chances de réussite. De plus, la possibilité de réaliser un SNU est seulement ouverte aux jeunes disposant de la citoyenneté française et exclut donc une partie de la jeunesse ; allant ainsi à l'encontre de l'objectif de cohésion et de mixité sociale annoncé.

Alors que le SNU a déjà coûté 110 millions d'euros en 2022 et pourrait coûter jusqu'à 3 milliards d'euros par an s'il se voyait généralisé, ne serait-il pas plus judicieux pour l'État de donner plus de moyens à l'éducation française qui est actuellement à bout de souffle ? La jeunesse est déjà engagée et mobilisée sur de nombreux fronts, la confiance du gouvernement doit lui être accordée.

Depuis des mois, dans la rue et sur les réseaux sociaux, la mobilisation contre la réforme des retraites est portée, aux côtés des travailleurs et des syndicats, par la jeunesse et les syndicats étudiants. De nombreux lycées et universités ont été bloqués et des espaces ont été occupés.

Manifs

La section a appelé et participé à toutes les manifestations intersyndicales contre la réforme des retraites. Elle a aussi été présentes pour accompagner les manifestations quotidiennes appelées après l'utilisation du 49.3, notamment par la participation d'observateurs

Distributions de tracts

En plus de ces manifs, la section a effectué 5 distributions de tracts extrême-droite ou video surveillance



Contre un modèle de société injuste

Entre rassemblements et manifestations, la jeunesse ne cesse d'exprimer sa colère et de faire entendre ses revendications. Faisant ainsi le lien entre la retraite, la réforme des bourses, la précarité étudiante, Parcoursup, le SNU ou encore l'inaction climatique.

Contre un modèle de société injuste et face à un avenir qui semble compromis, la révolte apparaît comme le seul moyen de se faire entendre. L'usage du 49.3 suivi d'une violente répression policière, visant principalement la jeunesse, ont renforcé un fort sentiment d'hostilité au gouvernement Macron. Face à cette colère, le gouvernement qui avait déjà reculé de quelques semaines l'annonce de la généralisation du SNU, a finalement décidé de ne pas le rendre obligatoire, pour l'instant. Cette tentative de reprise de dialogue, suivie d'une revalorisation des bourses de 500 millions d'euros (un montant insuffisant selon les syndicats étudiants), ne suffiront pas à apaiser une jeunesse en lutte pour son avenir.

Nina, Lina, Jeanne, étudiantes



Convivialité

La section sait allier militantisme et convivialité. Vendredi 14 avril un pot convivial a réuni à Wazemmes les militants de la section à l'issue de la manif. Une trentaine de ligueurs et une chaude ambiance !

Réunions de la section à venir

18 heures, 5 rue de Saint-Omer Lille

Judis 4 et 16 mai

Mardi 16 mai

Judis 1 & 15 & 29 juin



Flash interne

